

**PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 15 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le huit juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 15 JUIN 2023**

**PRESENTS**

<b>LE PECQ</b>	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE PORT-MARLY</b>	Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

<b>LE PECQ</b>	Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PORT-MARLY</b>	Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT Betty MILLET-MARCEROU, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communes non représentées** : *Néant*

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys  
Madame Frédérique LURROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<b><i>Nombre de communes</i></b>	:	<b>3</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>4</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>5</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>4 pour le compte administratif 5 pour les autres délibérations</b>

## RÉUNION DU 15 JUIN 2023

**Madame ZANN**, représentant la commune de Marly-le-Roi, est désignée secrétaire de séance.

**La Présidente** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation des procès-verbaux des comités des 16 février et 23 mars 2023
- Compte rendu des actes administratifs de la Présidente
- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022
- Suppression de postes, modification du tableau des effectifs
- Convention dans le cadre de l'exposition temporaire d'art contemporain « sculptures de Michel Audiard »
- Convention dans le cadre de l'exposition temporaire de peintures de Stéphanie Lecomte
- Questions diverses

### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES DES 16 FEVRIER ET 23 MARS 2023**

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, les procès-verbaux des comités des 16 février et 23 mars 2023.

### **COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRESIDENTE**

**La Présidente** présente les décisions suivantes :

#### **Décision n° 2023-07 :**

***OBJET :** Convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux – avenant 2*

*Il a été décidé de signer avec le SIGM l'avenant 2 à la convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux, ayant pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, adaptant les plafonds de consommation de la prestation 5 du SIGM au profit du SIMC.*

#### **Décision n° 2023-08 :**

***OBJET :** Avenant 1 à la convention de mise à disposition d'un emplacement de rucher*

*Il a été décidé de signer l'avenant 1 à la convention de mise à disposition d'un emplacement de rucher avec Monsieur Jacques-François SAMUEL, apiculteur, validant l'installation de deux ruches supplémentaires afin de fournir davantage de miel ; les conditions de maintenance, d'entretien, de surveillance et de récolte étant inchangées, le nombre total de ruches disposées sur le site, constituant le rucher, étant donc désormais limité à 7 ruches ou ruchettes.*

*Toute autre clause de la convention reste inchangée.*

#### **Décision n° 2023-09 :**

***OBJET :** Achat de nouveaux produits destinés à la vente*

*Il a été décidé d'acquérir et de vendre :*

*. Les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 95 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure.*

<b>ARTICLE</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>PUA TTC</b>	<b>PUV TTC</b>
<b>Ensemble stylo-plume et encre dans une boîte assortie, différents coloris et motifs</b>	Lanzfeld Éditions	9,20 €	18,00 €

. Les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 88 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Ensemble stylo-plume de paon et encre dans une boîte assortie</b>	Lanzfeld Éditions	10,60 €	20,00 €

. Les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 84 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Stylo couronne</b>	Lanzfeld Éditions	1,90 €	3,50 €

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

**Décision n° 2023-10 :**

OBJET : Don d'une œuvre au profit du Château de Monte Cristo

Il a été décidé d'accepter le don de l'œuvre « Sphinx n°1 » de Dominique Defontaines et de l'intégrer à l'inventaire du château de Monte Cristo, dès le 14 mars 2023.

**Décision n° 2023-11 :**

OBJET : Convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux – Avenant 3

Il a été décidé de signer l'avenant 3 ayant pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, modifiant l'article 5-3 de la convention en supprimant l'obligation de titres semestriels.

**Décision n° 2023-12 :**

OBJET : Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé d'acquérir et de vendre :

. Les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 92 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Jeu Chroni cards, différents thèmes</b>	On the go éditions	7,74 €	14,90 €

. Les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 115 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Boîte en métal de pastilles, personnalisée, divers coloris</b>	Révolution de Palais	1,62 €	3,50 €

. Le produit mentionné ci-dessous en appliquant une marge de 50 % :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Marque-page « Décors oubliés »</b>	Barge Ré créative	1,00 €	1,50 €

. Le produit mentionné ci-dessous en appliquant une marge de 52 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Robe Reine Margot</b>	Le panache blanc	30,24 €	46 €

. Les produits mentionnés ci-dessous en appliquant une marge de 65 % arrondie à la dizaine de centimes supérieure :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Jeu de 7F Gisserot, différents thèmes</b>	Telgiss - Gisserot	4,22 €	6,50 €

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

### **Décision n° 2023-13 :**

**OBJET :** Marché n°MC23A – Travaux de détection et de géoréférencement des réseaux – Signature

Il a été décidé de confier la réalisation de la prestation de détection et de géoréférencement des réseaux à la société ADRÉ Réseaux - Agence Paris sise 18 Rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne.

Montant total du marché : 7 820,00 euros HT, soit 9 384,00 euros TTC.

### **Décision n° 2023-14 :**

**OBJET :** Marché n°MC22D - Maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau pavillon d'accueil de la propriété de Monte-Cristo - Signature

Il a été décidé de confier la réalisation de la prestation du nouveau pavillon d'accueil de la propriété de Monte-Cristo à la société TESSIER PONCELET ARCHITECTES sise 33 rue de Trévisse, 75009 Paris.

Prix définitif et révisable du marché : 70 330,00 euros HT, soit 95 472,00 euros TTC ne dépendant pas du montant des travaux, conformément notamment à l'article 3 de l'acte d'engagement et à l'article 5-2 du cahier des clauses particulières.

Durée du marché : de sa date de notification jusqu'à l'issue de la réalisation complète des prestations, dans les délais d'exécution prescrits par les documents contractuels

### **Décision n° 2023-15 :**

**OBJET :** Achat de nouveaux produits destinés à la vente

Il a été décidé d'acquérir et de vendre :

. Les produits mentionnés ci-dessous, en accord avec les prix de vente conseillés et/ou imposés par l'éditeur MSM :

ARTICLE	FURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Livre « je suis une abeille »</b>	Éditions MSM	5,96€	8,50€
<b>Quizz Histoire de France</b>	Éditions MSM	5,52€	8,95€
<b>Quizz Citations</b>	Éditions MSM	5,52€	8,95€

. Les livres mentionnés ci-dessous en accord avec le prix de vente fixé par l'éditeur :

ARTICLE	FURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>La dame pâle</b>	SODIS	2,035€	3,00€
<b>La main droite du sire de Giac</b>	SODIS	2,035€	3,00€
<b>Les trois mousquetaires abrégés jeunesse - grand format</b>	Flammarion	10,20€	15,00€
<b>Les trois mousquetaires – D'Artagnan (roman du film)</b>	Flammarion	9,51€	14,00€
<b>Les trois mousquetaires T1 – manga du film</b>	Casterman	6,36€	7,95€
<b>Les trois mousquetaires – 1<sup>re</sup> époque – BD</b>	Plein vent	14,32€	17,90€
<b>Vingt ans après 2<sup>e</sup> époque – BD</b>	Plein vent	14,32€	17,90€
<b>Le comte de Monte-Cristo T1 - BD</b>	Delcourt	10,00€	12,50€

. Les produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Éventails, différents motifs et coloris</b>	Cartes d'Art	4,80€	20,00€
<b>Torchons, différents motifs et coloris</b>	Cartes d'Art	4,92€	10,00€
<b>Carnet A5, différents motifs et coloris</b>	Cartes d'Art	3,36€	7,00€
<b>Carnet A6, différents motifs et coloris</b>	Cartes d'Art	1,68€	3,50€
<b>Tote bag, différents motifs et coloris</b>	Cartes d'Art	8,34€	16,50€

. Les produits mentionnés ci-dessous en :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Étoiles personnalisées, différents motifs et coloris</b>	LETOL	26,40 €	49,00 €

. Les produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Tee shirt enfant mousquetaires – Tous pour un</b>	ALMA MATER	8,58 €	18,00 €

. Les produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Puzzle personnalisé Monte-Cristo</b>	So chic So graphic	14,40 €	28,00 €

. Les produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>BO dorées avec cristal rouge</b>	Reine d'amour	10,80€	20,00€
<b>BO dorées et verre vert</b>	Reine d'amour	6,00€	12,00€
<b>BO argent et émail – paon</b>	Reine d'amour	24,84€	50,00€
<b>BO dorées abeilles</b>	Reine d'amour	12,60€	25,00€
<b>BO mini fleurs émail turquoise</b>	Reine d'amour	6,00€	12,00€
<b>Pendentif vitrail multi émail</b>	Reine d'amour	21,00€	40,00€
<b>BO vitrail en émail et laiton</b>	Reine d'amour	18,14€	35,00€
<b>Pendentif vitrail en laiton</b>	Reine d'amour	21,00€	40,00€
<b>BO vitrail en laiton plaqué argent</b>	Reine d'amour	18,00€	35,00€
<b>BO vitrail triangle émail bleu</b>	Reine d'amour	13,20€	25,00€
<b>Pendentif fleur pensée émail</b>	Reine d'amour	15,00€	30,00€
<b>Collier bleu demi-cercle</b>	Reine d'amour	12,00€	22,00€
<b>BO cœur argent et perle</b>	Reine d'amour	14,10€	30,00€
<b>BO papillons et fleurs</b>	Reine d'amour	13,20€	25,00€
<b>BO feuille en émail</b>	Reine d'amour	10,04€	20,00€

. Les produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Broche vert et marron FE25</b>	My Bob	31,00€	55,00€
<b>Broche orange et rouge FE46</b>	My Bob	31,00€	55,00€
<b>Broche marine et beige FE47</b>	My Bob	31,00€	55,00€
<b>Broche bleu et rouge FE48</b>	My Bob	31,00€	55,00€
<b>Broche bleu et beige FE59</b>	My Bob	31,00€	55,00€
<b>Broche jaune et marine FE38</b>	My Bob	28,50€	55,00€
<b>Broche pastel et bleu FE67</b>	My Bob	34,50€	65,00€
<b>Broche pencil vert et orange FE70</b>	My Bob	29,00€	55,00€
<b>Broche pencil turquoise et saumon FE72</b>	My Bob	29,00€	55,00€
<b>Broche vert Papaya FE78</b>	My Bob	42,00€	65,00€

. Les produits mentionnés ci-dessous :

ARTICLE	FOURNISSEURS	PUA TTC	PUV TTC
<b>Casaque de mousquetaire</b>	Pouce & Cie	21,48€	42,00€
<b>Couronne dorée</b>	Pouce & Cie	4,80€	9,00€

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions de la Présidente.

## COMPTE DE GESTION 2022

**La Présidente** présente le rapport, qui est le suivant :

*Le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo ayant transmis son compte de gestion 2022, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2022.*

*Il est proposé au comité syndical de bien vouloir l'approuver.*

**La Présidente** commente le tableau présenté aux élus et indique que le résultat excédentaire se monte à 3 621,44 €.

Elle demande pourquoi il y a un « plus » dans les investissements alors qu'elle pensait qu'il serait indiqué un « moins ».

**Monsieur LE BEULZE** explique que le montant en dépenses est de 60 134.22 €, le déficit de l'année précédente est de 42 196.97 € et que les recettes s'élèvent à 63 755.66 €.

**La Présidente** fait observer que, dans ce tableau, figure donc le résultat de l'exercice, mais pas la récupération du déficit de l'an dernier. Elle poursuit avec la section de fonctionnement qui est présentée suivant le même principe et elle ajoute que le résultat de l'exercice est exprimé sans complément des économies de l'année précédente.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2022.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

**La Présidente** présente le rapport, qui est le suivant :

*Le rapport du compte administratif 2022 permet de tirer un premier bilan post crise sanitaire pour la première année de fonctionnement « normale » de l'établissement depuis 2019. Il s'agit aussi de la première année d'extension des horaires d'ouverture de la saison dès le mois de mars.*

### **I. Synthèse des réalisations**

- *Section de Fonctionnement :*

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses		640 498.22 €	69.1%
Recettes	926 295.45 €	944 500.97 €	102.0%

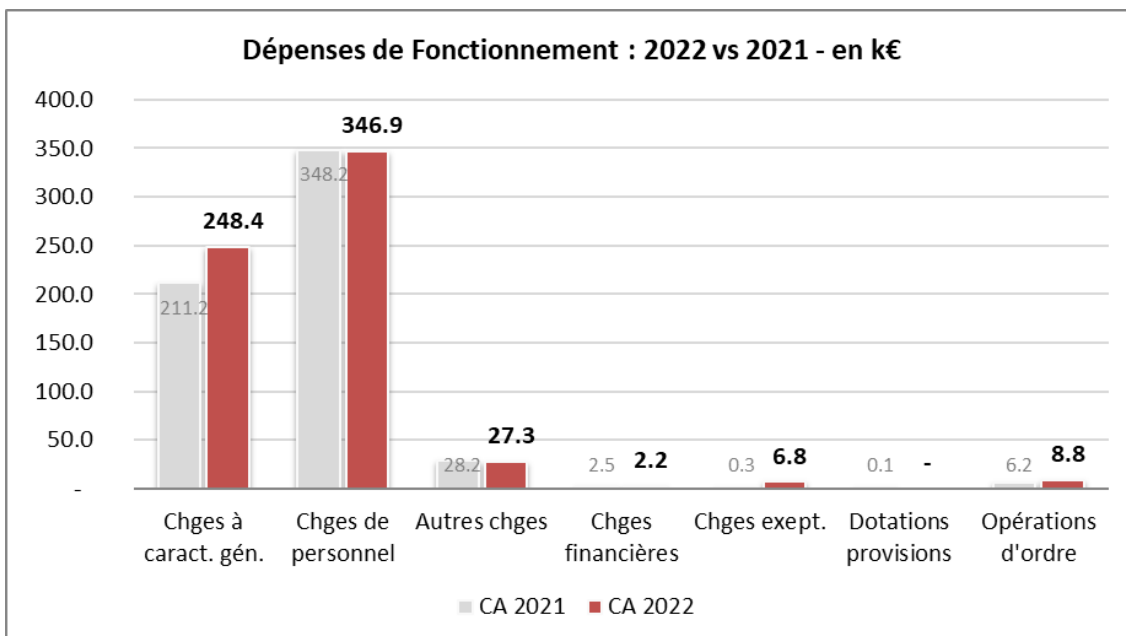
- *Section d'Investissement :*

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses		102 331.19 €	39.4%
Recettes	259 910.97 €	63 755.66 €	24.5%

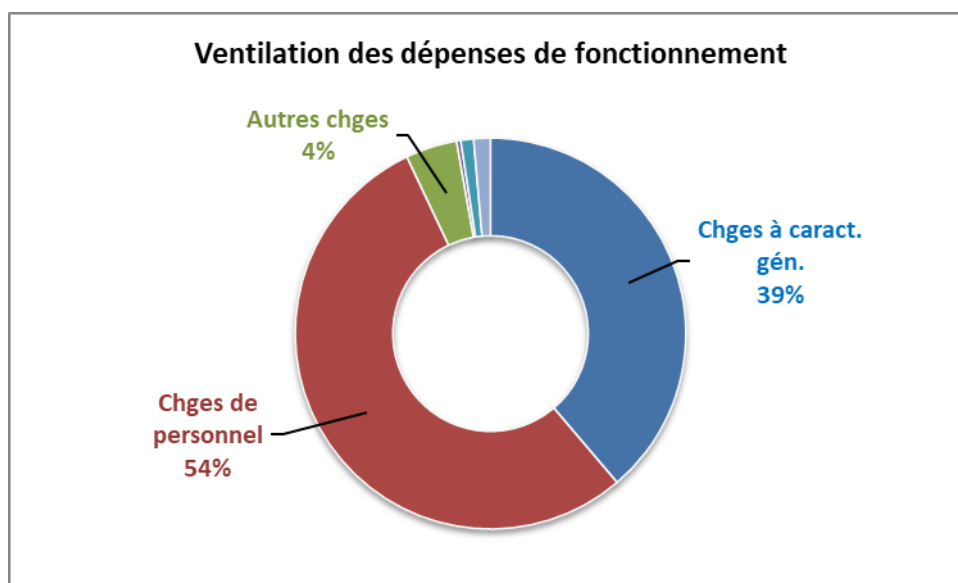
### **II. Section de Fonctionnement**

#### **1) Dépenses de Fonctionnement**

*Le montant des réalisations 2022 est en hausse par rapport au CA 2021 de **+7.3%** pour un total de **640.5 k€** principalement du fait des charges à caractère général. Il s'agit d'une première année de référence avec un fonctionnement normal de l'établissement après 2 années de crise sanitaire.*

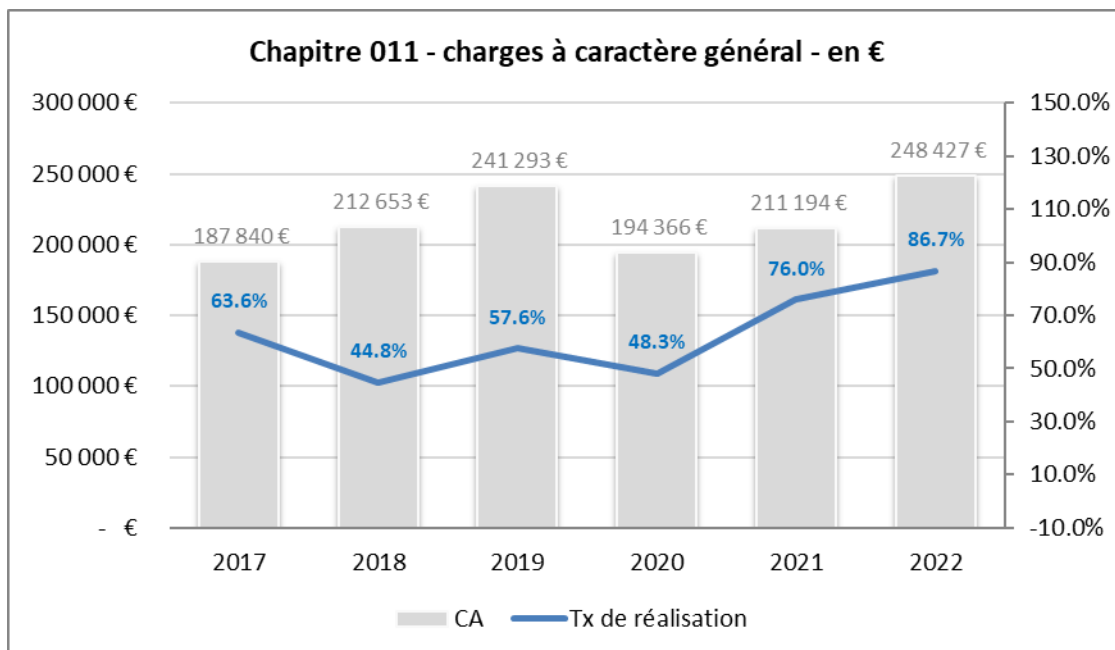


Les dépenses de personnel pèsent pour 54% du total des dépenses de fonctionnement. Elles sont en partie atténuées par des recettes par ailleurs du fait de la mutualisation Unilys notamment des équipes du Château Monte-Cristo avec le Musée du Domaine Royal de Marly et la Piscine de Saint-Germain-en-Laye.

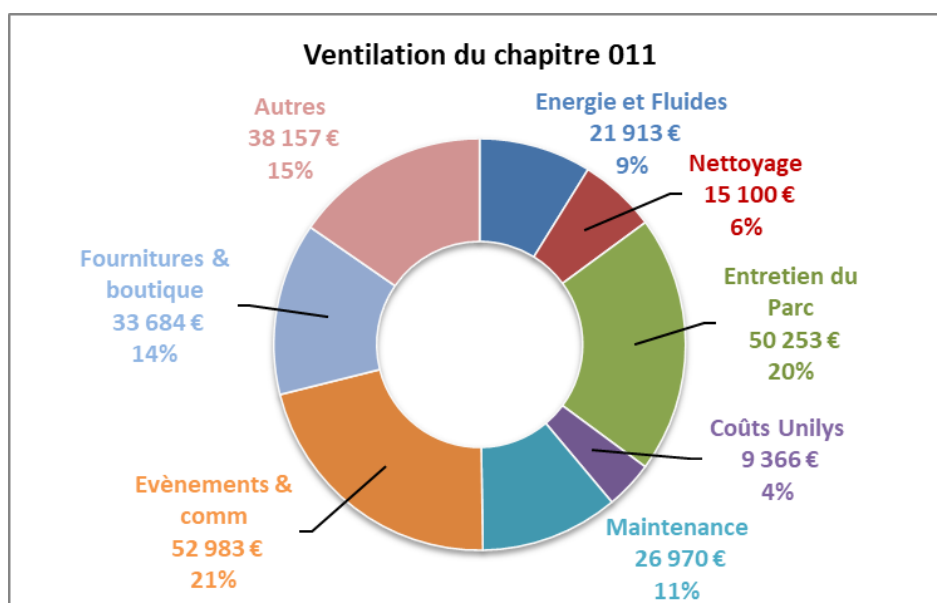


- **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Les charges à caractère général sont en hausse (+37.2 k€) vs 2021 principalement du fait de l'ouverture de l'établissement en année pleine après 2 années marquées par les confinements et fermetures. Les charges retrouvent un niveau proche de 2019.



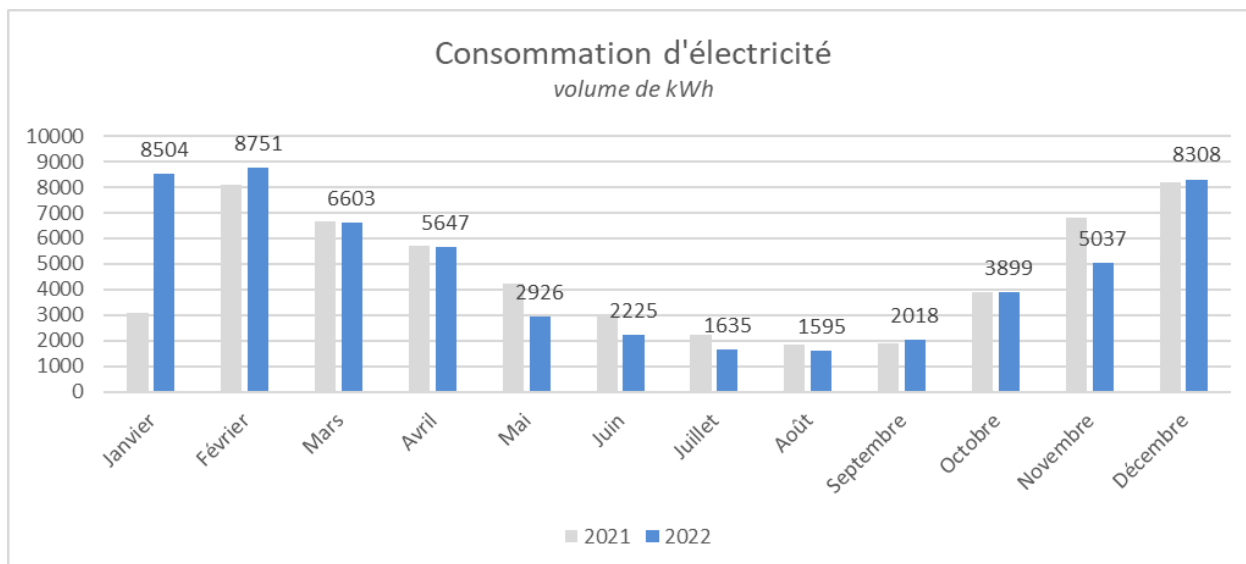
Les principaux postes de dépenses sont les suivants :



Les charges d'énergie et fluides s'élèvent à 21.9 k€, malgré une consommation stable, voire en légère baisse sur plusieurs mois, le syndicat a subi l'inflation des coûts unitaires de l'énergie en 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
Energie et Fluides	23 430 €	17 172 €	21 226 €	16 406 €	21 913 €
vs n-1	49%	-27%	24%	-23%	<b>34%</b>





Les frais de nettoyage s'élèvent à 15.1 k€ et sont en hausse de (+34%). Les baisses en 2020 et 2021 étaient du fait des différents confinements qui avaient permis d'alléger ce poste budgétaire. En 2022, l'établissement a été ouvert toute l'année.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nettoyage	14 762 €	19 722 €	12 416 €	11 291 €	15 100 €
vs n-1	-5%	34%	-37%	-9%	<b>34%</b>

L'entretien du parc s'élève à 50.2 k€ et pèse pour 20% du total des charges courantes de l'établissement. Son coût est en baisse, une prestation exceptionnelle de (8.6 k€) avait été réalisée en 2021 pour des travaux d'abattage de 7 arbres dangereux pour le public. Elle n'a pas été renouvelée en 2022.

	2018	2019	2020	2021	2022
Entretien du Parc	48 743 €	52 374 €	51 230 €	58 551 €	50 253 €
vs n-1	3%	7%	-2%	14%	<b>-14%</b>

Les coûts portés par le syndicat de la piscine pour les services ressources mutualisés et refacturés à l'établissement pour une quote-part de 4,5% sont en baisse (-24%). En 2022, la quote-part a été réduite d'un point afin de permettre au syndicat de retrouver quelques marges de manœuvre après deux années de crise sanitaire.

	2018	2019	2020	2021	2022
Coûts Unilys	7 480 €	9 542 €	10 008 €	12 244 €	9 366 €
vs n-1	1%	28%	5%	22%	<b>-24%</b>

Ils représentent 4% du total des charges du chapitre. Il s'agit principalement de financer le loyer de l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, des licences informatiques (CIVIL Finances, Acquity), des frais de formation des équipes Unilys.

Les coûts de maintenance s'élèvent à 27 k€ et sont stabilisés après une forte hausse en 2019. Il s'agit principalement de la maintenance de la chaudière, des extincteurs incendies, de la vidéosurveillance, alarmes anti-intrusion, copieurs, logiciel de billetterie.

	2018	2019	2020	2021	2022
Maintenance	16 839 €	34 297 €	26 842 €	26 073 €	26 970 €
vs n-1	110%	104%	-22%	-3%	<b>3%</b>

Les coûts liés aux événements et la communication s'élèvent à 53 k€, en forte augmentation après 2 années marquées par les fermetures au public. Ce poste de dépenses avait été réduit pendant la crise sanitaire afin d'amortir en partie la perte des recettes correspondantes. Il pèse pour 21% des charges de fonctionnement.

	2018	2019	2020	2021	2022
Evènements & comm	51 100 €	62 187 €	30 730 €	34 941 €	52 983 €
vs n-1	19%	22%	-51%	14%	<b>52%</b>

Les achats de fournitures administratives et pour la boutique sont en hausse de (+87%) au regard du fort succès des ventes constaté en 2022 et des besoins de réapprovisionner les stocks. Comme pour les événements et la communication, la baisse de ce poste de dépenses en 2020 et 2021 avait permis de dégager des économies pour compenser en partie la perte de recettes.

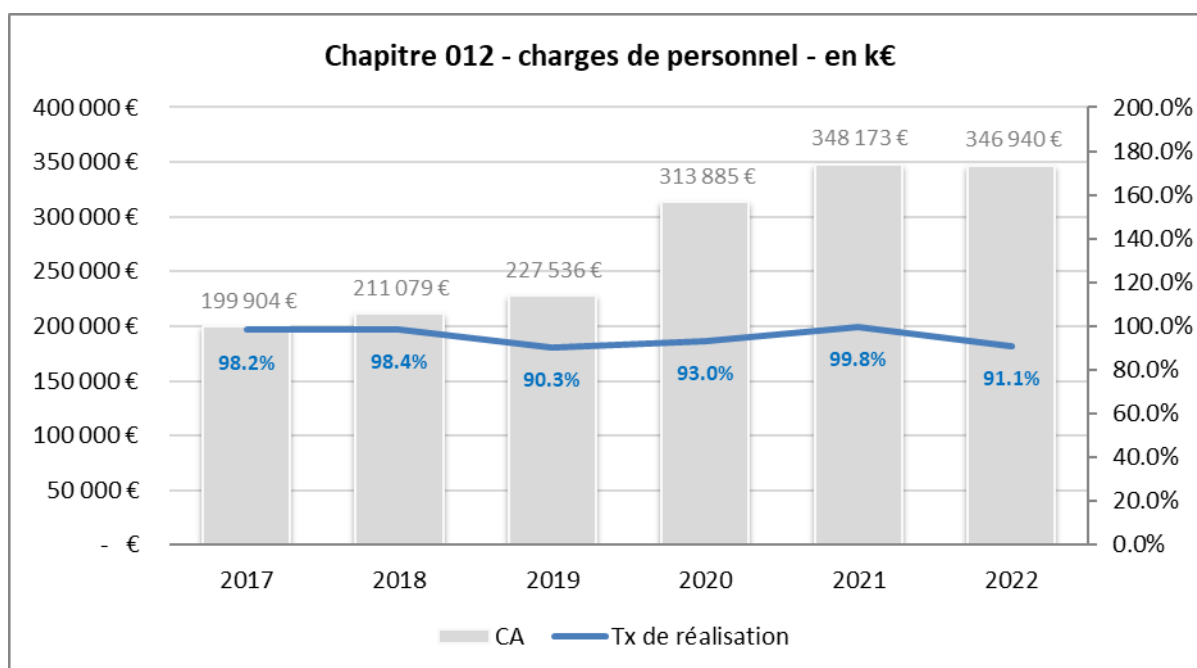
	2018	2019	2020	2021	2022
Fournitures & boutique	27 190 €	29 059 €	20 008 €	17 988 €	33 684 €
vs n-1	71%	7%	-31%	-10%	<b>87%</b>

Enfin les dépenses dites « autres » s'élèvent à 38.2 k€ et augmentent de (+13%). Il s'agit des frais d'assurances (3 k€), de télécommunications (3 k€), entretien des bâtiments (3 k€), divers contrats de prestations de service (7 k€), taxe foncière (2 k€), d'une dépense exceptionnelle de (6) k€ pour le nettoyage des bassins et diverses dépenses pour (14 k€)

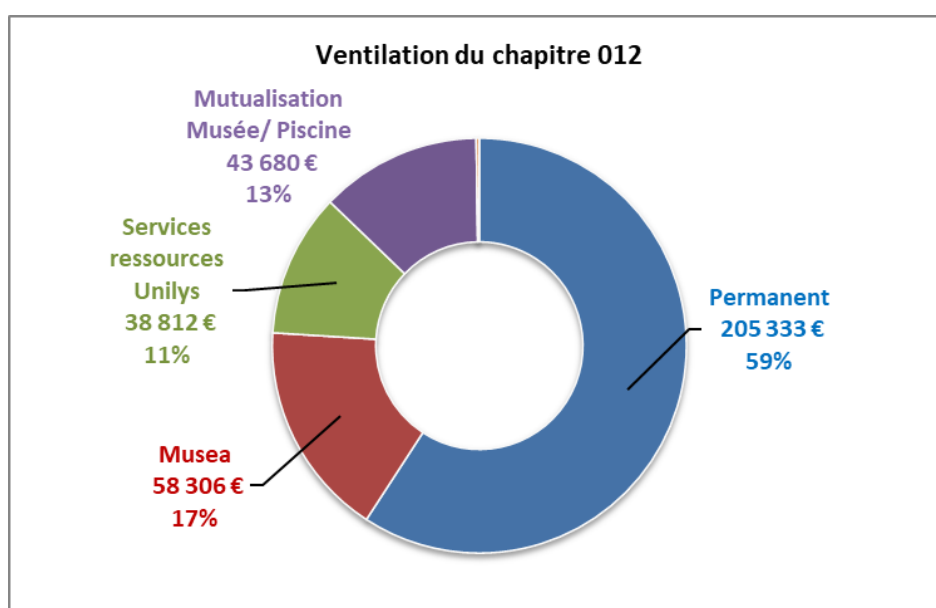
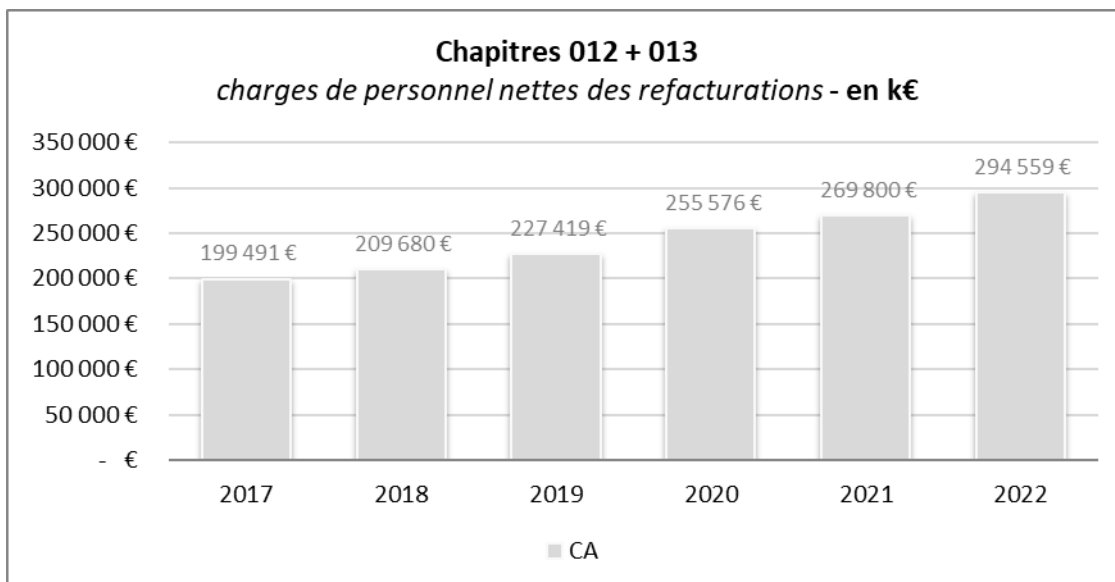
	2018	2019	2020	2021	2022
Autres	23 108 €	16 941 €	21 905 €	33 699 €	38 157 €
vs n-1	-33%	-27%	29%	54%	<b>13%</b>

- **Chapitre 012 – charges de personnel**

Les charges de personnel sont stables (-0.4%) avec un taux de réalisation proche de 91.1% des crédits votés.



Après retraitement des refacturations, les charges de personnel sont en hausse de (+9%) soit +25 k€.



Le personnel permanent représente 59% des coûts de personnel. Les effectifs étaient en hausse en 2021 à la suite de la réintégration d'un agent réintégré après une disponibilité (+38 k€) et du maintien de l'agent qui l'avait remplacé jusqu'au mois de novembre.

En 2022, le syndicat a été impacté par la hausse du point d'indice de la fonction publique appliqué au 1<sup>er</sup> juillet :

	2018	2019	2020	2021	2022
Personnel Permanent	177 146 €	160 973 €	159 523 €	197 772 €	205 333 €
vs n-1	5%	-9%	-1%	24%	<b>4%</b>

Les charges liées à la médecine du travail sont inférieures à 1 k€ :

	2018	2019	2020	2021	2022
Médecine du Travail	443 €	30 €	2 482 €	236 €	809 €
vs n-1	-1%	-93%	8202%	-90%	<b>242%</b>

L'analyse des variations des charges du personnel extérieur est plus complexe du fait d'un profond changement d'organisation en 2021 :

- ✓ Mutualisation de personnel entre le Musée du Domaine Royal de Marly (3 agents) / la Piscine (1 agent) et le Château Monte-Cristo (1 agent) ;
- ✓ Externalisation de la prestation d'accueil du public auprès de Muséea.

Muséea est en forte augmentation du fait de la plus grande ouverture du Château à l'année.

	2018	2019	2020	2021	2022
Musea		28 000 €	36 521 €	39 453 €	58 306 €
Services ressources Unilys	33 490 €	37 158 €	40 108 €	37 903 €	38 812 €
Mutualisation Musée/ Piscine			75 251 €	72 809 €	43 680 €
<b>total personnel extérieur</b>	<b>33 490 €</b>	<b>65 158 €</b>	<b>151 879 €</b>	<b>150 165 €</b>	<b>140 798 €</b>
recettes mutualisation			58 309 €	78 372 €	52 380 €
<b>total net</b>	<b>33 490 €</b>	<b>65 158 €</b>	<b>93 570 €</b>	<b>71 792 €</b>	<b>88 417 €</b>
<i>vs n-1</i>	<i>6%</i>	<i>95%</i>	<i>44%</i>	<i>-23%</i>	<i>23%</i>

A noter en 2021, 5 k€ de recettes supplémentaires avaient été encaissés pour le remboursement des indemnités journalières du congé maternité d'un agent contractuel.

- **Chapitre 065 – autres charges**

Il s'agit des indemnités d'élus pour 10 k€, du coût de la convention avec l'Office du Tourisme intercommunal Saint-Germain Boucle de la Seine pour 16 k€ et de frais de licences Microsoft pour 1.4 k€.

- **Chapitre 066 – charges financières**

Il s'agit des intérêts des emprunts pour 2.3 k€ et des ICNE pour (-63 €).

- **Chapitre 067 – charges exceptionnelles**

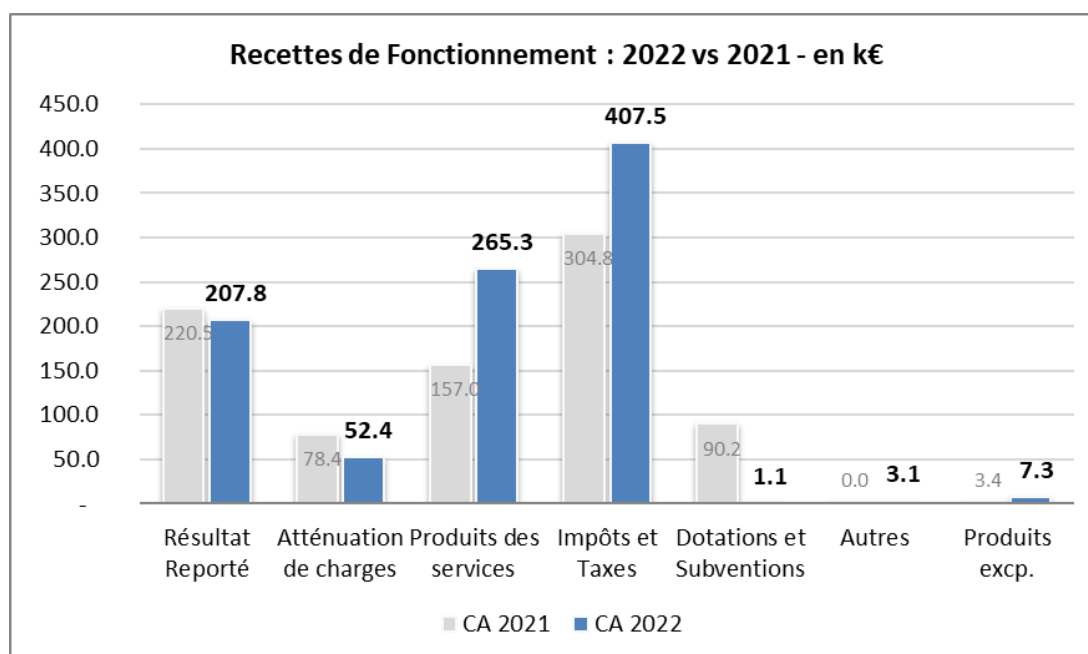
Il s'agit de régularisations de produits trop rattachés en 2021.

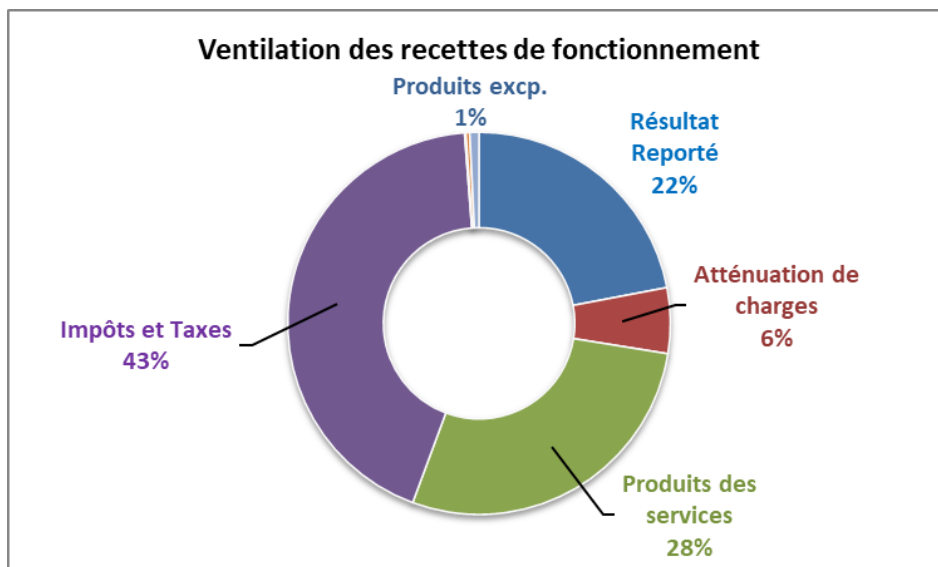
- **Amortissements**

La charge des amortissements s'élève à 8.8 k€.

## 2) **Recettes de Fonctionnement**

Les Recettes de Fonctionnement sont **en hausse de (+17%)** par rapport à 2021, soit un total de 944.5 k€. L'établissement a pu retrouver un fonctionnement normal, le dynamisme du niveau de fréquentation a permis de belles recettes propres après 2 années difficiles.

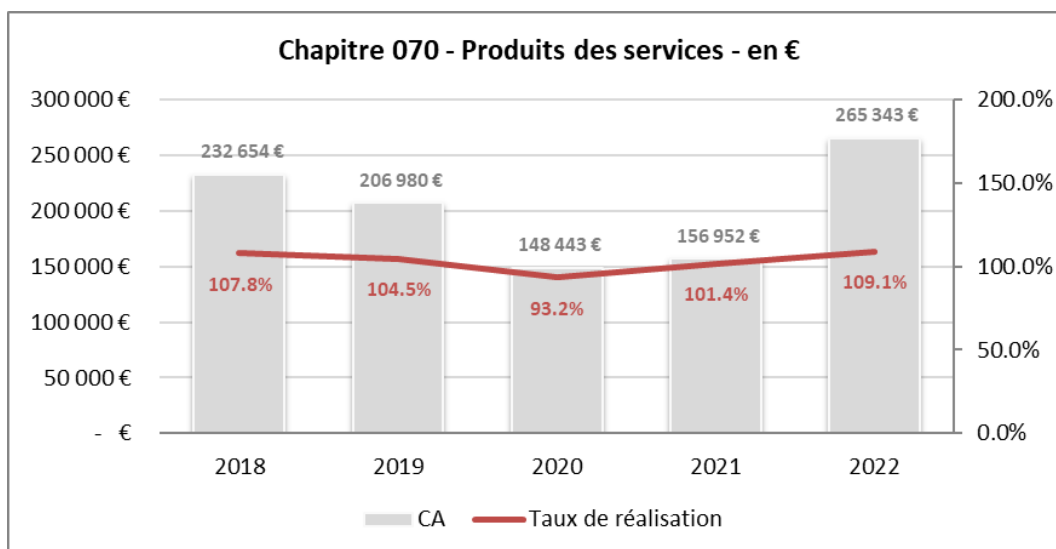




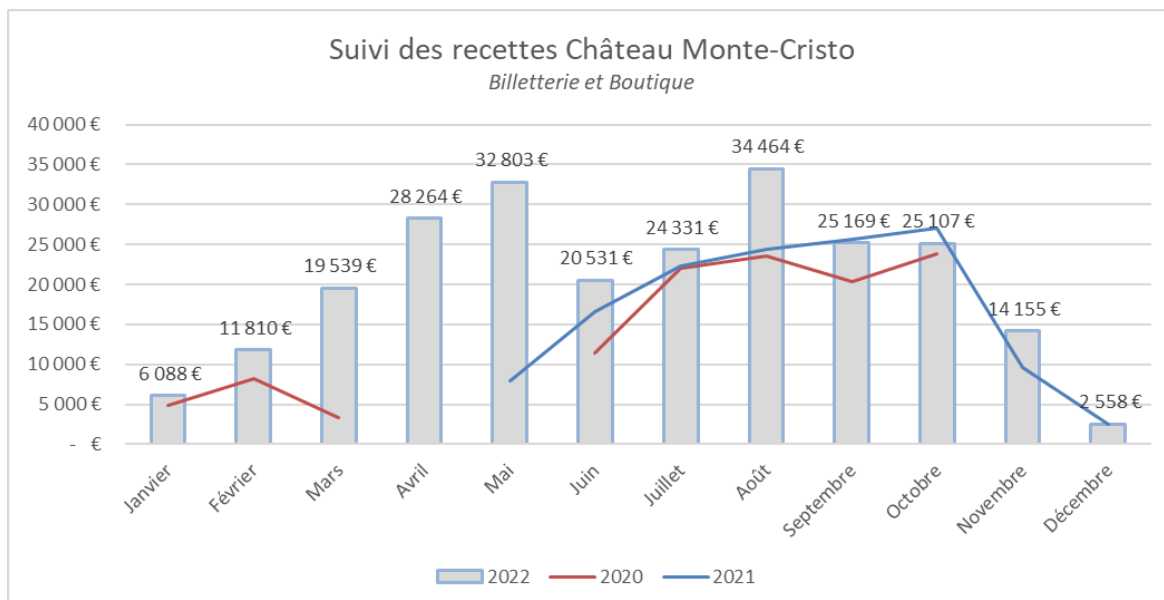
- **Chapitre 070 – Produits des Services**

Les produits des services s'élèvent à 265 k€, en hausse de +69% vs 2021 où l'établissement avait été en partie fermé au public puis soumis au pass sanitaire à sa réouverture.

Les prévisions budgétaires ont été largement dépassées (+22 k€), le retour en force du public n'avait été anticipé d'une telle ampleur.



2022 est la première année pleine après 2 années d'ouverture partielle pendant la crise sanitaire. Des mois records ont été enregistrés au printemps et en août.



La boutique représente 22% du total des recettes enregistrées avec une moyenne mensuelle de 4.4 k€.

A ces recettes, s'ajoutent 15 k€ pour la mise à disposition du parking pour la Clinique.

- **Chapitres 073 – Impôts et Taxes et 074 – Dotations**

Il s'agit des participations des communes, part fiscalisée et part budgétisée, pour 407 k€. En hausse de +50 k€ après une première hausse en 2021.

- **Chapitre 077 – Produits exceptionnels**

Il s'agit d'écritures de régularisation de charges rattachées supérieures à la dépense réelle constatée à la réception de la facture.

- **Chapitre 013 – Atténuation de charges**

Il s'agit des recettes perçues dans le cadre de la mutualisation du personnel avec le Musée du Domaine royal de Marly et la Piscine pour 52 k€.

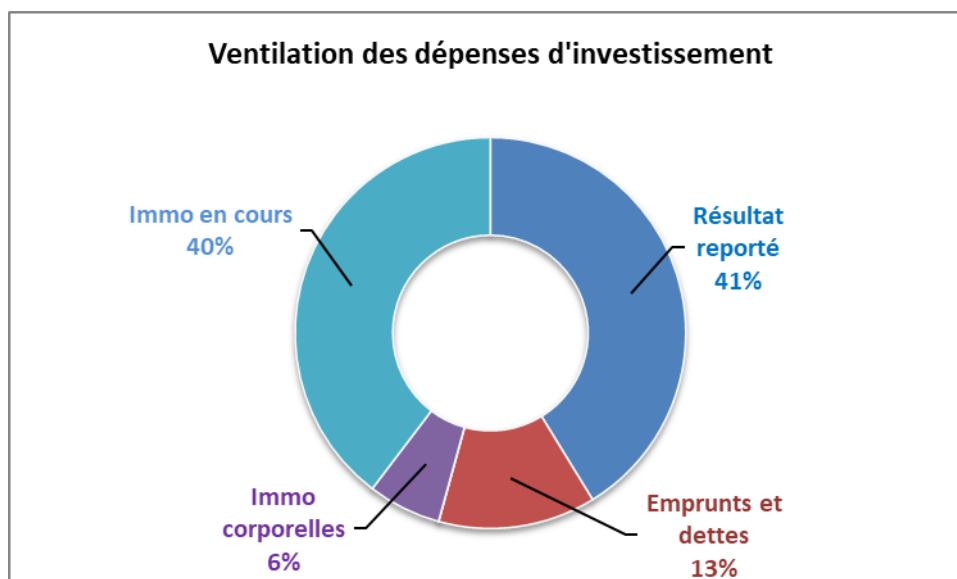
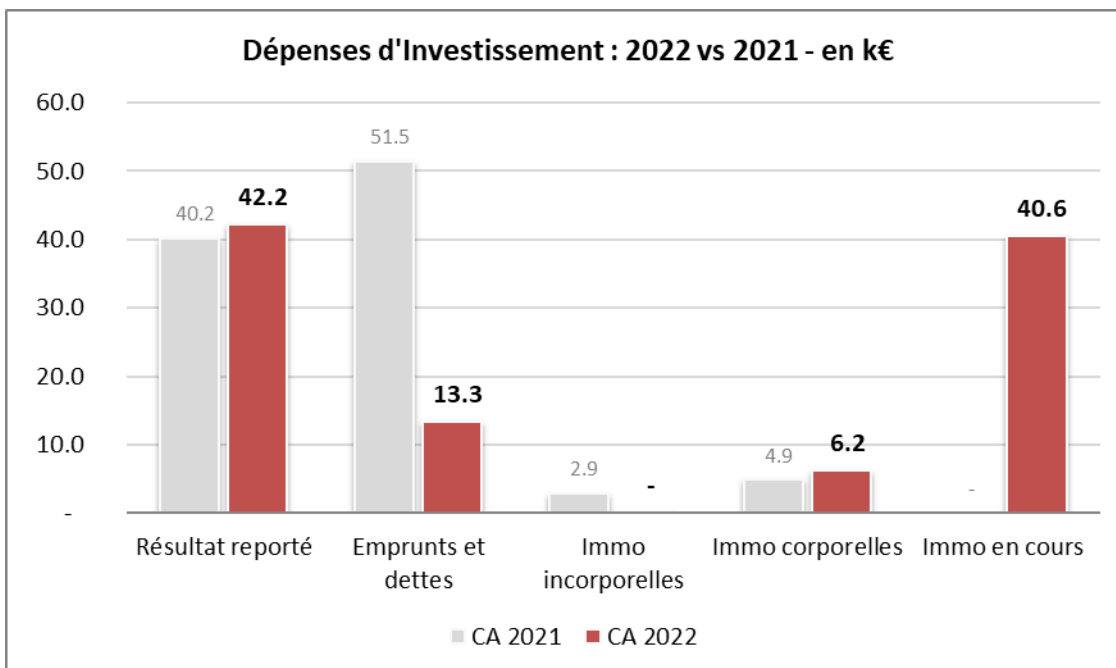
- **Excédents passés**

Les excédents passés permettent à l'établissement d'enregistrer une recette de 207.8 k€. Sans cette recette, l'établissement serait tout de même en excédent de +96 k€ sur sa seule section de fonctionnement, porté par des recettes dynamiques et l'augmentation de la participation des communes. Ces excédents vont permettre d'amortir les effets de l'inflation, notamment sur les énergies et les fluides, et de financer le lancement du projet du nouveau pavillon d'accueil sans avoir un besoin immédiat de recours à l'emprunt.

### **III. Section d'Investissement**

#### **1) Dépenses d'Investissement**

Le montant des réalisations 2022 est en baisse par rapport au CA 2021 de **-19.7%** pour un total de **102.3 k€**. Cette baisse provient de la fin d'un emprunt qui allège la charge de remboursement en capital du syndicat.



- **Emprunts**

L'établissement est endetté sur deux emprunts long terme auprès du Crédit Agricole. Il a remboursé 13.3 k€ de Capital en 2022.

- **Immobilisations**

Le total des dépenses d'immobilisations est de 46.8 k€ et se détaille ainsi :

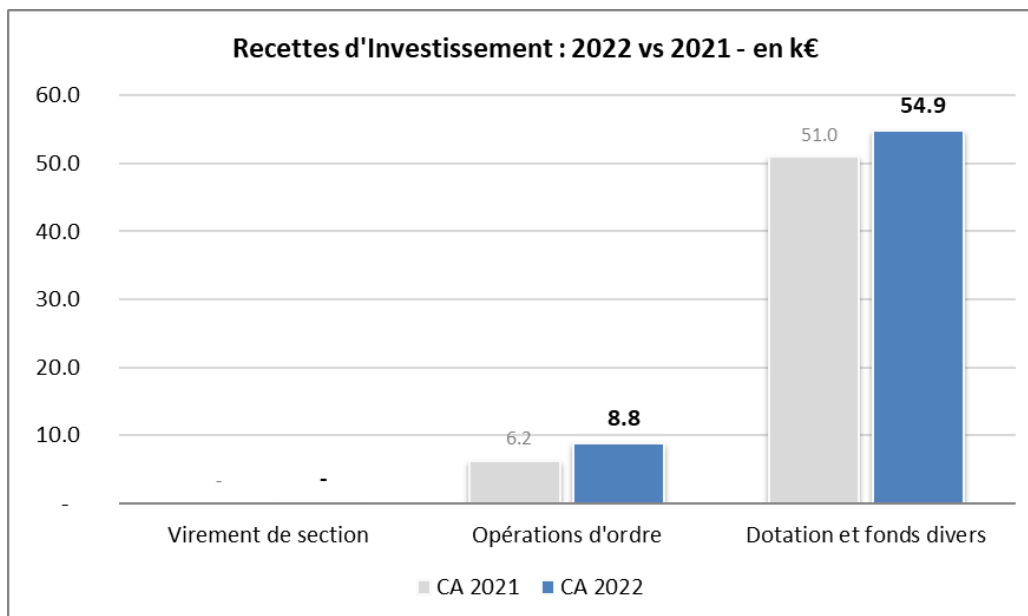
- Travaux de réseaux (tranchée pour faire passer la fibre) au sein du parc (33 k€) ;
- MOE travaux pavillon d'accueil (13 k€).

- **Résultat d'investissement reporté**

Une charge de 42 k€ est reportée sur la section à la suite du déficit de 2021.

## 2) **Recettes d'Investissement**

Le montant des réalisations 2022 est en hausse par rapport au CA 2021 de **+11%** pour un total de **63.8 k€**.



- **Chapitre 040 – Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 8.8 k€ miroir des écritures en dépenses de fonctionnement.

- **Chapitre 010 – Dotations et fonds divers**

Il s'agit de l'affectation du résultat de l'année dernière pour 49.8 k€ et de la perception du FCTVA pour 5.1 k€.

**Les résultats du compte administratif 2022 sont les suivants :**

Section d'investissement			Inscription comptable
<b>Dépenses</b>	A	<b>60 134.22 €</b>	D001
<b>Déficit n-1</b>	B	<b>42 196.97 €</b>	
<b>Recettes</b>	C	<b>63 755.66 €</b>	
<b>Déficit</b>	$D = C - A - B$	<b>- 38 575.53 €</b>	
<b>RAR - Dépenses</b>	E	<b>25 780.92 €</b>	
<b>RAR - Recettes</b>	F	<b>3 269.00 €</b>	
<b>Déficit après prise en compte des RAR</b>	$G = D + F - E$	<b>- 61 087.45 €</b>	R1068
Section de fonctionnement			
<b>Dépenses</b>	H	<b>640 498.22 €</b>	
<b>Recettes</b>	I	<b>736 706.80 €</b>	
<b>Excédent n-1</b>	J	<b>207 794.17 €</b>	
<b>Excédent</b>	$K = I + J - H$	<b>304 002.75 €</b>	
<b>Affectation des excédents de fct en invst</b>	G	<b>- 61 087.45 €</b>	R1068
<b>Excédent fct après affectation</b>	$= K + G$	<b>242 915.30 €</b>	R002

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir approuver le compte administratif de l'exercice 2022.

**La Présidente** fait remarquer que le compte administratif permet de suivre exactement tous les changements advenus durant l'année où le budget, tel qu'il avait été voté, a été suivi. Elle rappelle les chiffres de la synthèse du compte administratif.

Elle souligne la légère hausse des dépenses de fonctionnement par rapport au réalisé de 2021. Elle évoque la ventilation des dépenses et note, comme c'est sans doute le cas dans tous les syndicats,



que les montants des énergies et fluides ont beaucoup augmenté, non pas à cause d'une hausse de la consommation, mais de celle des prix. Elle ajoute que cette dépense est en hausse de 34 % par rapport à ce le syndicat avait prévu, mais note que des années précédentes il y avait une chute, car le public ne venait pas.

**Monsieur AMADEI** fait cependant observer que le montant de 2020, en matière d'énergie, était supérieur à 21 k€ alors que l'effet hausse des prix ne s'était pas encore fait sentir et qu'il n'y avait pas de visiteurs.

**La Présidente** indique qu'il y a une hausse du coût de nettoyage entre 2022 et 2021.

**Madame LUROL** précise que la société de nettoyage a cessé de venir lorsque le château était fermé au public en 2021, lors du confinement, et que la hausse pour 2022 est donc normale.

**La Présidente** aborde les frais d'entretien du parc et suppose qu'il s'agit de la dernière année de l'échéancier pluriannuel des travaux qui avaient été prévus.

**Madame LUROL** répond que cet étalement concernait l'élagage alors qu'il s'agit ici des frais de l'entretien courant, effectué une fois par semaine par la même société qu'avant. Elle fait remarquer qu'elle ne comprend pas la baisse de 14 %.

**La Présidente** souligne que les recettes de la boutique sont en hausse de 50 %.

**Monsieur LE BEULZE** explique que, pour ce calcul, il s'agit d'une comptabilité analytique annonçant 34 k€ de dépenses et 50 k€ de recettes.

**La Présidente** note également la hausse de 9 % des charges de personnel, car les salaires ont augmenté en 2022. Elle demande s'il y a eu des changements dans ce chapitre.

**Monsieur LE BEULZE** répond qu'il y a eu un doublon de personnel en 2021/2022 et qu'une part apparaît en 2022.

**Madame LUROL** complète la réponse de Monsieur LE BEULZE et indique qu'un agent qui était en place a été très souvent en arrêt maladie et qu'un autre agent a dû beaucoup compenser ces absences.

**La Présidente** rappelle qu'une partie du personnel est en sous-traitance.

**Madame LUROL** précise qu'en 2022, le château ouvrait pour la première année selon de rythme « haute saison » dès le mois de mars, à savoir le mois de mars entier, contrairement aux années précédentes durant lesquelles le château n'était ouvert que les week-ends en mars. Ce qui a eu des répercussions sur les frais de personnel.

**Madame ZANN** demande confirmation qu'il est bien question de l'augmentation constatée lors du dernier comité.

**Madame LUROL** le confirme et ajoute que, de plus, le point d'indice a été revalorisé.

**La Présidente** poursuit avec les recettes et souligne la hausse des impôts et taxes en 2022 et demande ce que comprend ce chapitre.

**Monsieur LE BEULZE** répond qu'il s'agit des participations des communes qui ont été augmentées et qui sont comprises dans les impôts. Il annonce également que la ligne « Produits des services » montre aussi une grosse augmentation.

**La Présidente** fait remarquer que l'augmentation des participations n'a pas augmenté de 100 % et demande donc ce que le syndicat reçoit comme taxes.

**Monsieur LE BEULZE** relit l'énoncé du texte énoncé dans le rapport pour le chapitre 073 et ajoute qu'il faut y ajouter le chapitre 074 concernant les dotations.

**La Présidente** aborde les dépenses d'investissement. Elle ajoute que sont inscrits les remboursements de l'emprunt pour la part capital d'un montant de 13 k€. Elle souligne que les immobilisations en cours comprennent les études sur le château.

**Monsieur LE BEULZE** le confirme et indique que c'est le cas, notamment, de celle des suivis de travaux. Il souligne que la MOE travaux pavillon d'accueil pourra être amortie lorsque les travaux auront démarré.

**La Présidente** annonce que les recettes d'investissements sont sans surprise par rapport à 2021 et elle fait remarquer que, lorsque les subventions seront reçues, les chiffres seront plus significatifs. Elle rappelle que le FCTVA correspond aux investissements passés et elle demande si le remboursement intervient toujours à deux ans.

**Monsieur LE BEULZE** le confirme.

**Monsieur AMADEI** revient sur le compte de gestion qui fait apparaître le montant du budget et fait remarquer que les réalisations en recettes étaient moindres alors que, lorsque l'on examine le compte administratif, il ne lui semble pas que ce soit le cas.

**Monsieur LE BEULZE** indique que ce sont les reports, car les chiffres sont sur l'année.

**Monsieur AMADEI** fait observer que le budget est déficitaire sur le compte de gestion ; qu'il a été réalisé nettement moins de recettes que prévues dans les deux sections et il ajoute qu'est annoncé un montant de 926 k€ en recettes alors qu'elles sont de 814 k€ en courant et de 736 k€ en net.

**Monsieur LE BEULZE** explique que c'est parce que le calcul reprend toujours les résultats par anticipation et qu'ils sont forcément visibles dans le budget global.

**Monsieur AMADEI** souhaite avoir la confirmation qu'ils sont dans le budget, mais pas dans les réalisations.

**Monsieur LE BEULZE** confirme qu'ils sont repris par anticipation dans le budget, mais qu'ils n'apparaissent pas dans les résultats, car il s'agit d'une opération d'ordre. Il ajoute que ce n'est donc pas dans le réalisé lié à la réalisation de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Il conclut en soulignant que le résultat augmente donc de 96 k€ sur l'exercice. Il fait observer que c'est de bons augures pour le financement de l'opération du pavillon d'accueil. Il explique qu'à la fois il y aura de l'autofinancement et, en même temps, la capacité à faire face à l'annuité de la dette. Il confirme que le projet est sécurisé.

**La Présidente** souligne qu'entre 944 k€ et 640 k€, la marge est de 300 k€.

**Monsieur LE BEULZE** signale que ce montant n'est pas la marge brute, mais l'excédent cumulé de fonctionnement. Il précise qu'à la fin de l'année 2021 le montant était de 208 k€ et de 304 k€ à fin 2022, soit une différence de 99,830 k€.

**La Présidente** note que 10 % de marge est très correct et qu'il faut continuer sur cette voie.

**La Présidente** sort de la salle pour le vote.

**Madame CARLIER**, qui préside aux votes, répète les chiffres principaux du compte administratif et appelle les élus à procéder au vote.

Sans autres observations, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2022.

**La Présidente** reprend sa place dans la salle.

## AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2022

**La Présidente** présente le rapport, qui est le suivant :

*Les résultats du compte administratif 2022 sont les suivants :*

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	60 134.22 €	D001
Déficit n-1	B	42 196.97 €	
Recettes	C	63 755.66 €	
<b>Déficit</b>	<b>D = C - A - B</b>	<b>- 38 575.53 €</b>	
RAR - Dépenses	E	25 780.92 €	
RAR - Recettes	F	3 269.00 €	
<b>Déficit</b>			R1068
<i>après prise en compte des RAR</i>	<b>G = D + F - E</b>	<b>- 61 087.45 €</b>	
Section de fonctionnement			
Dépenses	H	640 498.22 €	
Recettes	I	736 706.80 €	
Excédent n-1	J	207 794.17 €	
<b>Excédent</b>	<b>K = I + J - H</b>	<b>304 002.75 €</b>	
Affectation des excédents de fct en invst	G	- 61 087.45 €	R1068
Excédent fct après affectation	= K + G	242 915.30 €	R002

Il est proposé au comité de reprendre les résultats comme suit :

- Report du résultat la section d'investissement à l'article 001 déficit d'investissement reporté : -38 575.53 €
- Report de la section de fonctionnement de 304 002.75 € comme suit :
  - En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 61 087.45 € ;
  - En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 242 915.30 €.

**Monsieur LE BEULZE** indique qu'il convient de couvrir le déficit de la section d'investissement, mais qu'il faut également couvrir le déficit issu des restes à réaliser s'il y en a, ce qui est le cas ici.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2022.

## SUPPRESSION DE POSTES, MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**La Présidente** présente le rapport qui est le suivant :

*Il appartient au comité, sur proposition de la Présidente, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois.*

*L'organisation des fonctions supports repose sur le principe de la mutualisation.*

*Le poste de responsable administrative et financière est mutualisé, depuis sa création en 2020, avec le SICGP et le SI MUSEE.*

*L'agent occupant le poste ayant récemment muté sur une autre collectivité, une réflexion sur l'organisation en place a été effectuée. En effet, les besoins ayant évolué sur les 3 syndicats, il a été décidé de ne pas recruter sur ce poste, mais de redéployer les moyens différemment.*

*Ainsi pour ce qui concerne le syndicat de MONTE CRISTO, il a été décidé de transformer un poste d'agent d'accueil à temps non complet 20h hebdomadaires en poste à temps complet et intégrant la charge de la régie de recettes.*

*Il convient donc, aujourd'hui, de supprimer le poste de responsable administratif et financier du cadre d'emploi des attachés territoriaux.*

*Par ailleurs le poste de gardien du Domaine est vacant depuis plusieurs années, à la suite du départ en retraite de l'agent.*

*Depuis 2020, le poste d'agent technique polyvalent est mutualisé avec le SI MUSEE.*

*Il convient donc aujourd'hui de supprimer le poste de gardien du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.*

*De plus, le poste de chargé de communication à temps non complet 4 heures hebdomadaires a été créé en 2019, pour l'animation des réseaux sociaux et du site internet du syndicat.*

*Ce poste est vacant depuis plusieurs années et, au regard de la mutualisation en place au travers d'UNILYS, il ne sera pas pourvu de nouveau.*

*Il convient donc aujourd'hui de supprimer le poste de chargé de communication du cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine.*

*Le comité syndical est appelé à statuer sur ces propositions.*

**La Présidente** rappelle qu'il est obligatoire de tenir une liste des effectifs en termes de postes de travail, qu'ils soient occupés ou pas par des agents, et qu'en conséquence ce sont les postes qui sont supprimés et non les agents. Elle ajoute que des prévisions de postes supplémentaires sont nécessaires dans le cas où une embauche ne correspondrait pas au poste déjà prévu. Elle ajoute que, parfois, il est nécessaire de créer un poste au dernier moment, bien qu'il y ait un poste vacant indiqué sur la liste, car ce dernier ne correspond pas exactement à la dénomination du futur entrant.

**Monsieur LE BEULZE** fait remarquer qu'auparavant il existait un tableau sur lequel était précisé le temps réel de travail réalisé, car les postes pourvus ne sont pas forcément générateurs d'heures de travail produites.

**La Présidente** souligne que, de plus, beaucoup sont à temps partiel. Elle demande quelle modification a été effectuée.

**Monsieur LE BEULZE** indique que des postes ont été créés ou supprimés. Il explique qu'il est plus difficile de supprimer un poste que de le créer, car il faut un avis du comité technique. Il ajoute que cet avis a été sollicité et que l'objectif, dans cette délibération, est de procéder à l'épuration des postes afin d'alléger le tableau. Il précise que la responsable administrative et financière, Madame VIEIRA, était mutualisée, que ce n'est plus le cas, et que le poste a donc été supprimé. Il indique que, de plus, Madame KERROUCHE, récemment mutée dans une collectivité, son poste a donc été également supprimé. Enfin, il annonce qu'un poste d'agent d'accueil à temps non complet a été transformé en poste à temps complet en intégrant la charge de la régie et qu'ainsi, le poste à temps non complet était inutile.

**Madame LUROL** complète les propos de Monsieur LE BEULZE et précise que le poste de chargé en communication en mutualisation pour l'animation des réseaux sociaux, celui de Madame MOREAU a aussi été supprimé du tableau.

**Monsieur LE BEULZE** souligne que l'équipe est désormais très belle à Monte Cristo et que la dynamique est à noter.

**Madame LUROL** confirme que travailler dans de telles conditions est très agréable.

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, la suppression de poste - modification du tableau des effectifs.

<p style="text-align: center;"><b>CONVENTION DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE D'ART CONTEMPORAIN</b> <b>« SCULPTURES DE MICHEL AUDIARD »</b></p>
--

**La Présidente** présente le rapport qui est le suivant :

*Le château de Monte Cristo organise, dans le cadre de sa programmation culturelle, une exposition d'art contemporain, « Sculptures de Michel AUDIARD », du 22 juin au 17 septembre 2023.*

*Dans le cadre de cette exposition, il est prévu d'accueillir les œuvres d'un artiste, Monsieur Michel AUDIARD.*

*Ces œuvres sont prêtées à titre gracieux.*

*Le prêteur pourra, selon le nombre d'œuvres prêtées, avoir recours à la location d'un camion. Le syndicat prendra à sa charge le coût de cette location, sur présentation d'un justificatif.*

*Il est prévu de dédommager l'artiste pour les frais d'essence, pour un montant maximum de 100,00 €.*

*De même, le Syndicat Intercommunal prendra à sa charge le coût de l'assurance pendant toute la durée du prêt.*

*Il est proposé aux membres du comité d'approuver cette convention de prêt d'œuvres avec Monsieur Michel AUDIARD et d'autoriser la Présidente à la signer.*

**Madame LUROL** indique que ces sculptures vont être installées le mercredi suivant ce comité.

**Monsieur AMADEI** conseille de prendre une précaution pour les prêts d'œuvres d'art et qu'il convient de préciser que la personne qui prête les œuvres dispose de tous les droits sur celles-ci. Il précise que dans le cas de cette exposition, c'est moins grave, car c'est l'artiste qui prête ses propres œuvres, mais que cela peut poser parfois des problèmes lors d'expositions.

**Monsieur LE BEULZE** confirme que le risque est moindre lorsque les prêteurs sont les créateurs, mais que cet élément sera intégré à l'avenir.

**Monsieur AMADEI** fait remarquer que le créateur peut cependant, sans que les organisateurs de l'exposition en aient connaissance, être propriétaire de l'œuvre, mais en avoir cédé les droits d'exploitation à un tiers, ce dernier étant seul, par conséquent, à avoir le droit de disposer de cette œuvre. Il insiste sur le fait de se prémunir sur ce sujet.

**La Présidente** propose d'indiquer que le prêteur des œuvres, dispose des droits pour l'exposition.

**Monsieur AMADEI** précise qu'il conviendrait d'écrire que l'œuvre réalisée appartient à Monsieur Michel AUDIARD et qu'il déclare en détenir tous les droits d'exploitation.

**Monsieur LE BEULZE** fait observer que cette convention étant signée elle ne sera pas modifiée, mais que cette précaution sera notée dans les prochaines.

Sans autres remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention dans le cadre de l'exposition temporaire d'art contemporain « sculptures de Michel Audiard ».

<b>CONVENTION DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE DE PEINTURES DE STEPHANIE LECOMTE</b>
--

**La Présidente** présente le rapport qui est le suivant :

*Le château de Monte Cristo organise, dans le cadre de sa programmation culturelle, une exposition de peintures du 30 septembre 2023 au 3 décembre 2023.*

*Dans le cadre de cette exposition, il est prévu d'accueillir les œuvres d'une artiste, Madame Stéphanie LECOMTE.*

*Ces œuvres sont prêtées à titre gracieux.*

*Le Syndicat Intercommunal prendra à sa charge le coût de l'assurance pendant toute la durée du prêt.*

*Il est proposé aux membres du comité d'approuver cette convention de prêt d'œuvres avec Madame Stéphanie LECOMTE et d'autoriser la Présidente à la signer.*

Sans remarques, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la convention dans le cadre de l'exposition temporaire de peintures de Stéphanie Lecomte.

## QUESTIONS DIVERSES

**Madame LUROL** donne des informations sur le château et annonce que la fréquentation depuis janvier est bonne et, qu'au 14 juin, 14 847 visiteurs ont été accueillis, contre 13 211 l'an dernier. Elle souligne que les recettes de la boutique se montaient à 22 380 € l'an dernier alors que cette année elles sont de 27 979 €. Elle fait observer que les visiteurs sont heureux d'avoir découvert les lieux et apprécient de repartir avec un souvenir.

Elle revient sur les différentes manifestations ayant eu lieu depuis le dernier comité du 23 mars :

- La journée musicale du 16 avril s'est très bien déroulée avec l'accueil de 256 visiteurs qui sont venus l'après-midi pour assister à quatre concerts de quinze minutes chacun qui se produisaient sur le perron ; le temps était magnifique et le public était heureux de s'asseoir sur l'herbe pour écouter la musique.
- La journée costumée de ce dimanche a été extraordinaire, 348 personnes sont venues. Il y avait 50 personnes en costume présentes, ainsi que des visiteurs également costumés : trois femmes en costume du 19<sup>e</sup> siècle, un pirate et un punk déguisé en Sherlock Holmes atypique qui traverse le temps.
- Le montage de l'exposition d'art contemporain se fait la semaine prochaine à partir du 21 juin et le vernissage aura lieu le 22 juin à 19h.
- Elle rappelle qu'en juillet, le château participe à l'opération « jardins ouverts » offerte par la région et que le 1<sup>er</sup> juillet se produit un ensemble de saxophonistes : « L'Ensemble du bout du monde ».
- Le 2 juillet aura lieu la troisième participation au festival « ouVERTure ». L'ensemble « Baroque Nomade » jouera des morceaux qui ne seront pas que baroques, car les musiciens ont un répertoire très étendu. Elle ajoute que c'est le festival qui impose la programmation et que, tout comme la journée musicale, ce sera quatre petites interventions d'un quart d'heure permettant au public, qui n'est pas venu pour assister à ce concert, d'y trouver un « petit plus » en visitant le lieu.

**Madame LUROL** annonce aux élus que le 3 juin dernier, elle a reçu la visite de la fille du dernier propriétaire du château qui souhaitait, à 80 ans, revoir, avec sa famille, le lieu où elle avait vécu enfant. Elle précise que Monsieur VRIENS, son père, avait acheté le château en 1939, qu'il avait dû en partir car les Allemands avaient réquisitionné le château durant la guerre et qu'il l'avait récupéré ensuite en piteux état. Elle précise que sa famille y a vécu jusqu'en 1953, qu'elle en est restée propriétaire et l'a loué plusieurs fois notamment à l'école anglaise de Paris, mais sans y faire aucuns travaux.

Elle fait remarquer que cette visiteuse lui a raconté ses souvenirs jusqu'à ses dix ans. Elle raconte ces amusantes anecdotes aux élus : le château d'If était un grenier, cette fillette faisait des courses de charrette entre celui-ci et le château ou encore elle montait dans le passe-plat et son frère tirait la corde pour la faire monter ou descendre.

A ce propos, Madame LUROL fait remarquer qu'elle ne sait pas pourquoi celui-ci a été retiré au moment de la restauration, ni où il se trouvait. Elle ajoute qu'il devait se situer dans le salon vert où se trouvent les étagères.

Elle poursuit avec les souvenirs de cette personne qui lui a dit que les pièces étaient très sombres et abimées, notamment le salon mauresque dans lequel elle s'amusait à sauter sur des matelas faisant voler les plumes. Monsieur VRIENS avait acheté des moutons pour tondre la pelouse. Le curé du Port Marly avait prévenu son père de l'arrivée imminente des Allemands au Château, celui-ci avait caché toutes ses bouteilles de vin, peut-être dans la trappe de la cave, il les avait retrouvées intactes.

Enfin, elle précise que des rosiers formant des arcades étaient plantés dans la cour à la place du magnolia. Elle ajoute que le père de la visiteuse était également propriétaire des écuries en face du château qu'aucun cheval n'occupait plus.

Elle fait observer aux élus que ce ne sont que des souvenirs d'enfants, mais que c'est intéressant de les entendre.

**Monsieur AMADEI** fait remarquer que les écuries faisaient donc partie du domaine et qu'il serait sympathique de les récupérer.

**Madame LUROL** explique que la maison située en face de la grande grille d'ouverture principale et construite avec la même pierre que celle du Château était bien les écuries. Elle souligne que

cette maison est désormais privée, occupée par un huissier ce qui est cocasse, car Dumas a été chassé de son château par des huissiers.

Par ailleurs, elle fait part aux élus de problèmes de canalisations d'assainissement par rapport au logement et que des travaux sont donc à prévoir prochainement. Elle précise que celles-ci sont souvent bouchées, percées à cause des racines des arbres.

**Monsieur AMADEI** demande s'il serait possible que cette famille sponsorise le château.

**Madame LUROL** répond que ce dernier propriétaire a vendu le château car il était ruiné. Elle informe les élus que ce n'était pas lui qui voulait construire les 400 logements, mais qu'il souhaitait le vendre à un promoteur.

**Monsieur LE BEULZE** fait remarquer que certaines sociétés réalisent des petites vidéos pour recueillir des souvenirs afin de préserver la mémoire. Il ajoute que ce sont des interviews intimes et qu'il serait possible, dans ce cas précis, de réutiliser les images pour raconter la vie du château par la descendante du dernier propriétaire.

**Madame CARLIER** annonce que la ville du Port-Marly fait actuellement réaliser par JCDecaux des panneaux historiques pour certains bâtiments et notamment le domaine de Monte Cristo. Elle précise que les services de la ville ont écrit les textes qui y seront inscrits et préparé les panneaux tels qu'ils seront fabriqués. Cependant, elle souligne que se pose le problème de l'emplacement concernant celui du Château. Elle explique que la logique dans ce type de signalisation de monument consiste à implanter le poteau supportant la signalisation devant le bâtiment et qu'en l'occurrence ce serait la rue Kennedy. Cependant, elle ajoute que Port-Marly a prévu de positionner cinq luminaires de style sur le trottoir devant les deux pavillons, pour évoquer l'aspect historique du Château.

**Monsieur AMADEI** confirme que devant l'entrée officielle le Château, à savoir tout le triangle entre la rue Alexandre Dumas, la rue du vieux chemin de Marly et la rue Kennedy, appartient à la commune de Port Marly, quel que soit le trottoir.

**La Présidente** s'interroge sur les hauteurs de cette signalisation.

**Madame CARLIER** n'a pas la taille en sa possession. Elle prévient que le bon à tirer (BAT) a été renvoyé signé.

**Madame LUROL** signale plusieurs erreurs dans le texte qui va figurer sur ce panneau. Tout d'abord, elle indique que le Château de Monte Cristo n'est pas Musée de France, contrairement au Musée du Domaine royal. De Plus, elle ajoute qu'est écrit « son petit paradis » alors que ce n'est pas la citation exacte. Elle fait également remarquer qu'un choix sera à faire par la ville du Port Marly pour relater qui a sauvé le Château ; en effet, en plaçant Alain Decaux en premier cela renforce l'image véhiculée auprès du public que c'est lui qui a tout orchestré alors que son rôle a certes été important, mais que c'est évidemment grâce aux Villes que le Château a été sauvé. Elle propose d'inscrire le syndicat en premier, ou les villes et ajoute que c'est toujours ainsi qu'elle présente l'histoire du Château. Elle regrette vraiment que Port-Marly ne lui ait pas fait valider le texte avant de lancer le projet.

**Monsieur AMADEI** fait observer qu'il est également gêné que le syndicat ne soit pas plus mis en avant. Il ajoute que cela donne l'impression que c'est la société des Amis qui a sauvé le domaine.

**La Présidente** demande si Marly-le-Roi est au courant de ce projet.

**Madame CARLIER** répond par la négative. Elle fait observer qu'elle va stopper le BAT pour effectuer les corrections, car il n'est pas imprimé et elle ajoute qu'elle est tout à fait désolée de ne pas avoir pensé à faire valider le texte par Madame LUROL.

**La Présidente** propose que tous les commentaires soient répertoriés pour le nouveau texte. Elle fait observer que ce projet ne verra pas le jour avant novembre et qu'il est donc possible d'intervenir sur le texte. Elle signale qu'une discussion aura lieu à ce sujet, notamment sur la formulation avec Alain Decaux et le syndicat, car c'est surtout grâce à ce dernier que le Château a pu être revalorisé.

**Monsieur AMADEI** insiste sur l'importance de mettre en avant les villes de Port-Marly, de Marly-le-Roi et du Pecq, car ce sont elles qui ont financé et non Alain Decaux, qui n'a fait que communiquer. Il ajoute que l'intérêt c'est le syndicat.

**La Présidente** fait observer qu'elle ne sait pas s'il est préférable de parler de syndicat, ce qui n'est pas forcément compréhensible pour le public ou de nommer les trois villes. Elle ajoute que la première étape, pour le moment, est de stopper l'impression, proposer ensuite un texte et de le relire avant impression. Elle souhaite savoir si la place est suffisante pour le poteau sur le trottoir devant le château et si c'est JCDecaux qui va décider.

**Madame CARLIER** répond que c'est la ville qui décide du lieu d'installation du poteau.

**Madame LUROL** émet l'idée de le positionner le long des deux pavillons d'entrée, devant le portail, pour que les visiteurs puissent en prendre connaissance facilement. Toutefois, elle rappelle que ces deux bâtiments sont également classés monument historique.

**Monsieur AMADEI** fait remarquer qu'il y a forcément une réglementation particulière devant un monument historique.

**Madame CARLIER** signale que c'est la raison pour laquelle la ville évoque ce sujet avec le syndicat.

**Monsieur LE BEULZE** souligne qu'avant de pouvoir poser l'enseigne du Musée et il a été nécessaire d'obtenir des autorisations.

**Madame LUROL** propose une autre solution, à savoir à la sortie du pavillon d'accueil, il y a un espace en herbe sur lequel ce poteau pourrait être installé. Elle ajoute que le pavillon d'accueil est un projet sur plusieurs années et qu'il sera toujours possible de retirer ce panneau et de le positionner ailleurs.

**Monsieur AMADEI** précise qu'il faudra aussi étudier quelle sera la signalétique à l'extérieur.

**Madame CARLIER** répond qu'au Port-Marly il faudra trouver une signalisation pour indiquer le chemin du lieu. Elle ajoute qu'elle attend les modifications à apporter à ce texte.

**Monsieur LE BEULZE** fait remarquer que c'est une très bonne initiative.

Par ailleurs, il projette aux élus une présentation PowerPoint rapide et résumée du projet du pavillon d'accueil.

**Madame LUROL** précise qu'il s'agit de la nouvelle version effectuée suite aux observations du dernier comité.

**Monsieur LE BEULZE** indique que l'objectif est de revenir pour mémoire sur le phasage de la réalisation et surtout sur l'état d'avancement. Il annonce que la mise au point des plans APS sera faite d'ici à la fin du mois et qu'en juin les réseaux enterrés seront détectés afin de repérer l'exactitude de leur emplacement, notamment celui de l'assainissement ; il précise que les élus ont déjà pris connaissance de la décision signée sur ce sujet.

Il annonce que le montage du dossier pour la modification du PLU vient d'être engagé avec la société Espace Ville et qu'une visite écologique pour étude de la flore ainsi qu'une étude complémentaire de saison sont à venir. Il souligne que cette étude est nécessaire dans le cadre du dossier de modification du PLU et qu'il l'a diligenté avant qu'elle ne soit demandée au syndicat afin de justifier avec plus de puissance la demande de modification simplifiée du PLU qui, c'est à espérer, évitera une enquête publique plus longue en termes de temps, mais pas forcément en termes de coûts. Il précise que, s'il devait s'agir d'une modification simplifiée du PLU, celui-ci sera modifié définitivement fin février 2024 alors que, s'il fallait passer par une enquête publique, il ne serait modifié qu'à fin juin 2024. Il fait observer que le process est donc engagé, mais qu'il reste la partie financement. Il informe les élus que le contrat va être signé et présenté à la Présidente et que la société en charge de ce sujet va commencer à travailler. Il précise qu'il n'a pas encore de retour pour le rendez-vous départemental, mais annonce qu'il va relancer pour prévoir une date courant septembre, même s'il reste éventuellement la date du 5 juillet.



**La Présidente** souligne que le 5 juillet lui paraît inopportun, car il serait préférable que les trois intervenants de base soient présents vis-à-vis des autres participants qui se déplacent pour ce rendez-vous.

**Monsieur AMADEI** répond qu'il est d'accord avec la Présidente.

**Monsieur LE BEULZE** fait remarquer que les premières intentions du département semblent être en faveur d'un soutien. Il ajoute qu'il a également échangé avec la directrice générale de la communauté d'agglomération, mais qu'il n'a pas reçu de réponse à ce jour sur le dossier présenté à la commission de septembre dernier. Il annonce que la directrice générale lui a fait part d'une étude en cours au niveau de la communauté d'agglomération sur, semble-t-il, la culture.

**La Présidente** demande confirmation que la culture est bien de la responsabilité de la CA.

**Monsieur LE BEULZE** répond que c'est le cas pour le tourisme s'il est associé au développement économique. Il précise qu'il lui a fait part de l'intérêt des deux syndicats du territoire (le Château de Monte Cristo et le Musée du domaine royal de Marly) pour qu'ils y soient associés.

**La Présidente** fait remarquer qu'il s'agit peut-être d'une initiative de l'office du tourisme

**Monsieur LE BEULZE** insiste sur le fait qu'il veut avoir la certitude que des propos associés aux deux syndicats ne sont pas évoqués alors qu'ils n'ont pas été consultés pour donner eux-mêmes les éléments qu'ils souhaitaient souligner. Il fait observer que le syndicat Monte Cristo opère une politique stratégique développée sur du long terme, dont les résultats sont déjà visibles aujourd'hui et qui, de plus, permettent éventuellement de challenger à nouveau les objectifs initiaux sur le pavillon d'accueil. Par ailleurs, il annonce que l'Agro-Campus a confirmé que le travail prévu sera effectué en septembre et qu'une étude de sol sera effectuée.

**Monsieur AMADEI** fait part de son incompréhension à ne pas réaliser un tel contrat qui rapporterait des fonds à l'Agro-Campus.

**La Présidente** fait remarquer que le reboisement est bien prévu.

**Madame LUROL** indique qu'une visite a déjà été effectuée et qu'apparemment les doutes sont levés.

**Monsieur AMADEI** fait remarquer que les risques sont faibles, car il y a aussi de l'herbe ailleurs et que ce n'est pas un environnement particulier.

**Monsieur LE BEULZE** confirme qu'il a beaucoup insisté et que cela s'inscrit dans la durée. Il indique que l'APS est disponible et qu'il serait favorable pour présenter cette étude aux élus, en septembre par exemple, car elle permet de commencer à visualiser ce que sera le projet. Il souligne que le syndicat a beaucoup d'éléments pour que la version simplifiée de modification du PLU soit possible, notamment pour la préservation de l'environnement, et qu'il souhaite démontrer que le nouvel emplacement proposé est moins consommateur d'espace par rapport à l'emprise ciblée dans le PLU actuel et qu'il est aussi dans une zone moins riche en matière écologique que la précédente. Il ajoute cependant que le seul problème pourrait être la découverte d'espèces animales rares et protégées.

Sans autres questions diverses, **La Présidente** lève la séance à 20h10.

**Signatures :**

**Mireille TEMPEZ**

Présidente du syndicat intercommunal

**Clarisse ZANN**

Secrétaire de séance